

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 17 janvier 2024 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, Isabelle Plante, France Cloutier, Marie-Pierre Gagnon et Shawna Doucet formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière est également présente.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 17 janvier 2024

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2024 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 7 DÉCEMBRE 2023**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1.** Acceptation – Dépenses du mois de décembre 2023 et autorisation de paiement
 - 6.2.** Nomination – Représentant pour le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques.
 - 6.3.** Offre de service – Animation communautaire et culturelle l'Insulart
 - 6.4.** Octroi – Honoraires supplémentaires à Norda Stelo pour le mandat de support en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
 - 6.5.** Offre de service – Nordikeau pour le Compagnonnage OPA
 - 6.6.** Offre de service – FQM – Accompagnement pour la gestion de projet des travaux sur le barrage Saint-Georges
 - 6.7.** Autorisation de signature – Entente sectorielle de développement visant le renforcement du développement territorial de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de Minganie
 - 6.8.** Autorisation de signature – Entente de service entre le Centre de services du Littoral et la municipalité de l'Île-d'Anticosti
- 7. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024**

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2024 tel que proposé.

Résolution 2024-01-17-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023 tel que déposé.

Résolution 2024-01-17-3.0

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 7 décembre 2023

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil du 7 décembre 2023, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil du 7 décembre 2023 tel que déposé.

Résolution 2024-01-17-4.0

5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2023

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 décembre 2023, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 décembre 2023 tel que déposé.

Résolution 2024-01-17-5.0

6.0 ADMINISTRATION

6.1 Acceptation – dépenses du mois de décembre 2023 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 133 811.51\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 249 147.93 \$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2024-01-17-6.1

6.2 Nomination – Représentant pour le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE soit nommée madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière comme représentante de la Bibliothèque municipale, affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

Résolution 2024-01-17-6.2

6.3 Offre de service – Animation communautaire et culturelle l'Insulart

En raison d'apparence de conflit d'intérêts, Madame Plante s'est retiré des délibérations et n'a pas pris part à la décision du conseil.

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'organisme Insul'Art qui souhaite organiser diverses activités communautaires pour le bénéfice de la population ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a actuellement pas de ressource interne dédiée à l'organisation de telles activités ;

CONSIDÉRANT qu'Insul'Art est personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (LCQ) ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité accorde une aide financière de 5 000 \$, prise dans le budget d'opération, à l'organisme Insul'Art et d'en autoriser le versement.

Résolution 2024-01-17-6.3

6.4 Octroi – Honoraires supplémentaires à Norda Stelo pour le mandat de support en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT la demande de supplément reçue de Norda Stelo;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service au montant de 8 530 \$ excluant les taxes applicables afin de finaliser les échanges et offrir le support en lien avec la stratégie québécoise de l'économie d'eau potable.

Résolution 2024-01-17-6.4

6.5 Offre de service de Nordikeau pour le compagnonnage OPA

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le certificat de qualification, le programme d'apprentissage des préposés à l'aqueduc prévoit que des compétences doivent être acquises sous la supervision d'une compagne ou d'un compagnon reconnu par Emploi-Québec qui en atteste la maîtrise dans le Guide d'apprentissage;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER un second budget de 8 500\$ à Nordikeau tel que précisé dans son offre de service OPT-23-0478-2 pour assurer le compagnonnage de deux employés municipaux

concernant les éléments relatifs aux réseaux ainsi que la préparation à l'examen jusqu'à l'obtention des cartes de compétences, payé par le budget d'opération.

Résolution 2024-01-17-6.5

6.6 Offre de service – FQM – Accompagnement pour la gestion de projet des travaux sur le barrage Saint-Georges

CONSIDÉRANT l'offre de service de la FQM permettant le suivi et la coordination entre les intervenants impliqués pour les volets de conception et d'autorisation du projet.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER l'offre de service de la FQM : soit une enveloppe budgétaire de 9 740\$ pour l'accompagnement dans la gestion de projet des travaux sur le barrage Saint-Georges.

Résolution 2024-01-17-6.6

6.7 Autorisation de signature – Entente sectorielle de développement visant le renforcement du développement territorial de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de Minganie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a des besoins urgents liés aux actions prévues au plan en matière de logements, d'accompagnement en matière d'aménagement du territoire et de gestion environnementale ainsi qu'un soutien au développement de projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente sectorielle à être signé visant le renforcement du développement territorial de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et de la MRC de Minganie;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité;

QUE Madame Hélène Boulanger, maire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti soit autorisée à signer l'entente sectorielle de développement;

QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti contribuera à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant une somme pouvant atteindre 6 000 \$ pour la durée de l'Entente selon le calendrier suivant :

- Année 2024-2025 : 2 000 \$
- Année 2025-2026 : 2 000 \$
- Année 2026-2027 : 2 000 \$

Résolution 2024-01-17-6.7

6.8 Autorisation de signature – Entente de service entre le Centre de services du littoral et la municipalité de L'Île-d'Anticosti

CONSIDÉRANT l'entente de services à être signé pour l'utilisation des services de conciergerie à des fins municipales;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

QUE monsieur Mathieu Gravel, directeur général soit autorisé à signer l'entente de services.

Résolution 2024-01-17-6.8

7.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

9.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire, Hélène Boulanger, lève la séance ordinaire du 17 janvier à 19 h 14.

Résolution 2024-01-17-9.0

Hélène Boulanger
Madame le Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière